



COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DÉPARTEMENTALE
DES PROFESSEURS DES ÉCOLES ET
DES INSTITUTEURS

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

DÉFENDRE LES PERSONNELS, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC



NOS REVENDICATIONS

VOTER POUR LA FNEC FP-FO C'EST VOTER POUR :

L'AUGMENTATION IMMÉDIATE DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE de 10% puis rattrapage de la baisse de notre pouvoir d'achat (+33 %) ! Nous n'acceptons pas l'effondrement de notre pouvoir d'achat !

L'ABANDON DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE, que seule FO n'a pas approuvée dans l'Education nationale !

L'ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES MACRON-BORNE DE 2023 !

L'ARRÊT DES SUPPRESSIONS DE POSTES ET LA CRÉATION DES POSTES NÉCESSAIRES pour faire baisser les effectifs, assurer le remplacement des enseignants absents et créer les postes d'enseignants spécialisés, de RASED à hauteur des besoins !

LE RECRUTEMENT MASSIF DE PROFESSEURS DES ÉCOLES FONCTIONNAIRES !

LE RESPECT DU DROIT À MUTATION POUR TOUS LES PERSONNELS !

LA CRÉATION DES PLACES NÉCESSAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX pour y scolariser les élèves en situation de handicap bénéficiant d'une notification MDPH en ce sens !

L'ABROGATION DU DÉCRET PEILLON SUR LES RYTHMES SCOLAIRES ET LE RETOUR À 4 JOURS POUR TOUS SUR 36 SEMAINES !

L'ABANDON DES PIAL ET DES PAS dont les objectifs sont de limiter les notifications MDPH, remettre en cause les droits des élèves en situation de handicap et diminuer le nombre d'AESH !

LE RECRUTEMENT D'AESH à hauteur des besoins avec un statut de fonctionnaire et un temps plein pour 24h !

LE RESPECT DE NOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE ! Les réunions à n'en plus finir, le travail gratuit ça suffit ! Non au projet ministériel de nous imposer 30 heures d'animations pédagogiques !

L'ABANDON DE TOUS LES DISPOSITIFS DE CAPORALISATION DES COLLÈGUES : évaluations nationales, évaluations d'école, résidences pédagogiques, constellations, loi Rilhac...

LE RETOUR À UNE VRAIE FORMATION SUR TEMPS DE CLASSE !

LA LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL, LA DÉFENSE DE TOUS LES SALARIÉS

